Pays de Faverges
Sources du Lac d'Annecy

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

PAVAGE GENERAL - ECHELLE 5000E

Chevaline - Doussard - Giez - Lathuile

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du

arrêtant le projet de PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.
Mr le Président
Michel COUTIN

Approuvé le :

PIECE DU PLU

4.2.9

Citânova

ZONES URBAINES

- UA : Noyau historique de bourg
- UAa : Centre historique de Faverges
- UAd : Zone urbaine d'ensemble de collectifs
- UAh : Noyau historique de village
- UAp : Grand patrimoine à vocation spécifique
- UAps : zone urbaine à vocation principale d'habitation, d'équipements collectifs spécialisés dans les services de santé
- UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
- UBh : Zone urbaine récente à dominante résidentielle au sein des hameaux
- UC : zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
- UCp : Périmètre de captage compris en zone urbaine
- UE : Zone urbaine d'équipements d'échelle intercommunale
- UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

- 1AUa : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUa* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUb : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUb* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUbb : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUe : zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
- 1AUe* : zone d'urbanisationfuture à vocation touristique
- 1AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
- 1AUX* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
- 1AUXi* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation et soumis à étude environnementale
- 1AUXm : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
- 2AUX : zone d'urbanisation à vocation d'activités économique à long terme
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur comportant une OAP thématique : Espace de bon fonctionnement des zones humides

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- Ac : Zone agricole accueillant le camping à la ferme
- Aef : Zone agricole à enjeux forts
- Alp : Zone agricole d'alpage
- Ap : zone agricole à enjeux écologiques et paysager forts
- Apc : Périmètre de captage en espace agricole
- Ask : zone agricole a destination de la pratique du ski
- N1A : Espace naturel sensible (Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique ...)
- N1B : Zone naturelle d'intérêt écologique et paysager permettant les evolutions agricoles et extensions bâtie limitée
- Nca : Zone naturelle à destination de stockage de déchets
- Nca* : Zone naturelle liée à l'accueil d'une centrale photovoltaique
- Nf : Zone naturelle liée à l'accueil touristique du site de la Forclaz
- Ng : Zone naturelle liée au site touristique des grottes de Seythenex
- Nhl : Secteur naturel de rivage
- Nj : Secteur naturel pouvant accueillir des loisirs et l'accueil du public sans infrastructure lourde (jeux pour enfants, parking, sentier...)
- Njl* : secteur naturel du golf de Giez pouvant accueillir des aménagements spécifiques à l'activité
- Njl** : Secteur naturel du plan d'eau de Marlens pouvant accueillir des aménagements spécifiques à l'activité
- Nl : secteur naturel du lac d'Annecy
- Np : Secteur d'activité piscicole en zone naturelle
- Npc : Périmètre de captage en espace naturel
- Nr : Zone naturelle liée à l'accueil d'un bâtiment de restauration hors agglomération
- Ns : Domaine skiable
- Nt : camping et parc résidentiel de loisirs
- Nts : Zone naturelle touristique pouvant accueillir des aménagements spécifiques liée à la pratique du ski
- Nts* : Zone naturelle touristique pouvant accueillir des aménagements spécifiques liée à la pratique du ski de fond
- Nv : Zone naturelle liée à l'activité de vol libre
- N1a : zone d'activités spécialisées, carrière
- N1a* : zone d'activités spécialisées, carrières à l'arrêt

RISQUES NATURELS

- PPRN Risque Fort
- PPRN Risque Modéré

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

- Cours d'eau
- Espace Boisé Classé
- Jardins, vergers et balcons paysagers protegés au titre du L123-1-5-III-2
- Espace de bon fonctionnement des zones humides protégés au titre du R123-11-i)
- Zones humides de la CCPF
- Batiments a preserver au titre du L123-1-5-III-2
- Noyau anciens a preserver au titre du L123-1-5-III-2 patrimoine commun
- Haies et alignements d'arbres protégés au titre du L123-1-5 7°
- Sentier a preserver

DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES

- Secteur affecté par les nuisances sonores routières

DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORAL

- Bande des 100m
- Espaces proches du rivage

AUTRES ELEMENTS

- Emplacement réservé
- Terrain inconstructible au titre du L123-1-5-III-6
- Périmètre de mixité sociale du logement défini au L123-1-11 4°
- Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
- Linéaire commercial à preserver
- Actualisation manuelle des constructions

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N°	Objet	Commune	Surface m²

0 10000 20000 30000 40000 50000 m